MAITRE D'OUVRAGE

G3S Provence, représentée par M. Florent GUILLEMOT
445, Chemin Broute Cabre
34 400 LUNEL

ARCHITECTE - CONCEPTEUR

Mme Arianna PELLEGRINESCHI
Architecte
1a, Rue Camille Pelletan
13 210 SAINT REMY DE PROVENCE

GEOMETRE - MAITRE D'OEUVRE

SARL C2A
Géomètres Experts associés
BET VRD
1, Avenue René Cassin
84 170 MONTEUX
Tél: 04.90.61.02.67 Fax: 04.90.61.02.63
535, Chemin des Névons
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
Tél: 04.90.38.06.21 Fax: 04.90.20.80.24
Email : contact@c2a-ge.fr

Département de Vaucluse

Commune de Robion

Lieu dit : La Gare

Section BI, Parcelles 103, 215, 217p

PA n° 084 099 17 S0001 accordé le 17 janvier 2018

PROJET DE PERMIS D'AMÉNAGER MODIFICATIF n°1

Lotissement "Le Clos des Peupliers"

PLAN RÈGLEMENTAIRE

Echelle: 1/500

Affaire suivie par : Frédéric ARTUFEL & Jean-Baptiste AUBERT			
Réf. Dossier : 17.05.41	Date	Historique	Dessinateur
	Août 2017	Demande de permis d'aménager	A.H
PLAN N° PA10B	Septembre 2018	Demande de permis d'aménager modificatif n°1	E.G

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SARL au capital de 360 000.00 euros - RCS Avignon B 518 552 765 - Siret 518 552 765 00019 - Email : contact@c2a-ge.fr

LEGENDE

Limites
- Assiette de l'aménagement (S = 9582 m²)
- Application des limites cadastrales (limites non garanties)
- Limite avec bornes présentes

Accès
- Entrée privative non close (de 25m² minimum)

Implantation du bâti
- Sens de faîtage principal/secondaire conseillé
- Zone d'implantation des bâtiments (voir gabarit dans le règlement PA10a)
- Zone d'implantation des bâtiments
- Alignement obligatoire d'implantation des clôtures Recul de 1.50m de l'axe de la canalisation EU existante
- Borne O.G.E

Aménagements verts
- Système de soutènement aménagé
- Paysagement à la charge des colotis (conforme à l'OAP)
- Frange paysagère plantée à la charge des colotis (conforme à l'OAP)
- Espace vert aménagé permettant la réception des eaux pluviales
- Aménagements paysagers intégrant la gestion des eaux pluviales (conforme à l'OAP)

Voirie
- Voie de circulation traitée en enrobé
- Trottoir traité en clapicette
- Trottoir traité en enrobé

Placette règlementaire conforme aux prescriptions du SDIS

Servitudes (position approximative après interprétation des actes)
- Servitude de tréfonds d'eaux usées et pluviales (fonds servant : BI-217, fonds dominant : BI-185)
- Servitude de passage et de tréfonds (fonds servant: BI-103, fonds dominants : BI-185, BI-186)
- Servitude d'adduction d'eau potable (fonds servants : BI-103, BI-215, fonds dominants : BI-214, BI-216) [Modifiable pour l'intégrer au réseau d'adduction du lotissement aux frais du lotisseur]
- Servitude d'arrosage (fonds servants : BI-103, BI-215, fonds dominants : BI-214, BI-216)

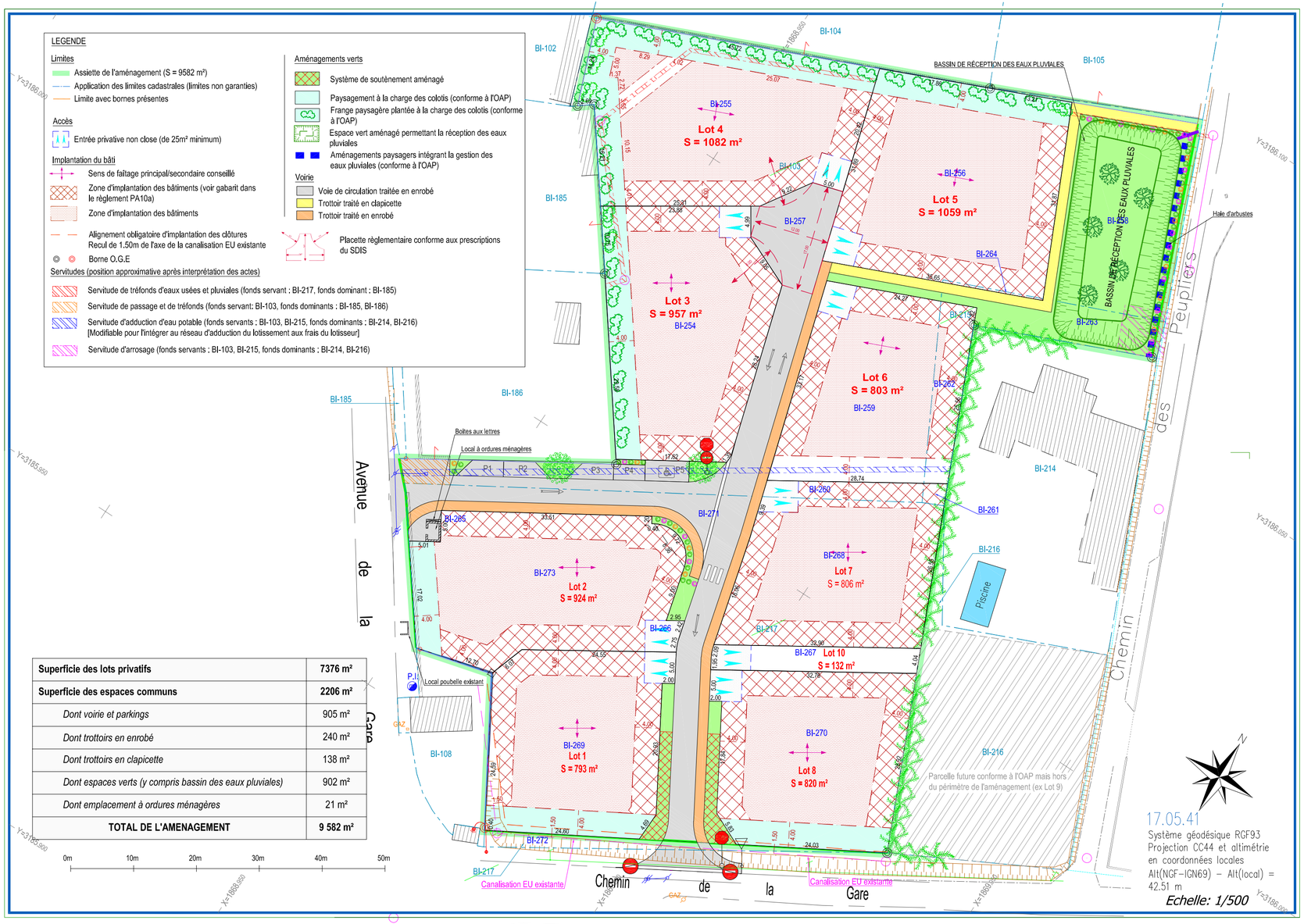

Superficie des lots privatifs	**7376 m²**
Superficie des espaces communs	**2206 m²**
Dont voirie et parkings	905 m²
Dont trottoirs en enrobé	240 m²
Dont trottoirs en clapicette	138 m²
Dont espaces verts (y compris bassin des eaux pluviales)	902 m²
Dont emplacement à ordures ménagères	21 m²
TOTAL DE L'AMENAGEMENT	**9 582 m²**